

Conseil municipal du 12 décembre 2018

- Délibération autorisant le maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Cette délibération permet de régler des dépenses d'investissement dans la période de janvier à mars avant le vote du budget de l'année 2019 dans la limite de 25 % de certains chapitres.

Délibération votée sans abstention ni vote contre.

- Décisions modificatives, clôture de l'année budgétaire.

A la demande du trésorier, il s'agit de mouvements comptables amenant à modifier certains chiffres du budget 2018. Par exemple sur le budget eau et assainissement, des études doivent être prises en compte en tant que travaux, de même dans le budget principal, il est nécessaire d'imputer le financement du tracteur sous forme d'un prêt et d'un paiement de TVA et de mettre l'achat de la maison Lesnes dans le compte adéquat...

Délibérations votées sans abstention ni vote contre.

- Augmentation des différents tarifs en 2019

La cantine, le prix du repas enfant est de 2,53 euros, le repas adulte de 6,58 euros. L'augmentation due à l'inflation est, d'après l'INSEE, de 2,2 % entre août 2017 et juillet 2018. Pour information les recettes de la cantine couvrent le prix d'achat des matières premières uniquement, les autres dépenses : le personnel, le gaz, l'électricité, l'entretien sont pris en charge par la commune. En appliquant l'augmentation de 2 % le repas enfant passe à 2,60 euros et le repas adulte à 6,70 euros. Les transports scolaires, pour les primaires et maternelle le coût pour les familles est de 2,30 euros par enfant et par trimestre, ce montant correspond environ à 3 % du coût réel pour la commune. En tenant compte du taux de 2 % on passe de 2,35 euros en 2019.

Le transport des collégiens vers Felletin est à 63,16 euros par enfant et par trimestre, soit un peu moins de 60 % du coût réel pour la commune. En appliquant le même taux on passe à 64,00 euros. Le tarif du périscolaire, inchangé en 2018 depuis la reprise du service par la commune, passe de 2 euros à 2,04 euros la séance.

Coût du chauffage pour les locataires de la commune. L'INSEE indique une augmentation de 13 % du coût de l'énergie de juillet 2017 à août 2019. Le tarif actuel est de 10,04 euros le m² par an, on propose de le fixer à 11,14 euros.

De la même façon le chauffage du grand gîte au dessus de l'agence postale passe de 6,50 euros à 7,20 euros par jour.

Délibération votée sans abstention ni vote contre.

- Dématérialisation des délibérations

Une convention a été signée avec l'Etat pour l'obtention de certificats nécessaires à l'envoi par voie numérique des documents, tout cela aura un coût et demande le choix d'un tiers pour la télétransmission choisi parmi une liste officielle. *Délibération votée sans abstention ni vote contre.*

- Projet d'arrêté permettant aux usagers d'exercer leur choix à titre individuel vis à vis de l'installation de nouveaux compteurs électriques

A l'initiative de la commune de Saint Martin Château un arrêté a été rédigé. Cet arrêté comporte quatre articles. L'opérateur chargé de la pose du compteur doit respecter le choix de l'utilisateur concernant l'accès ou non à leur logement ou à leur propriété ainsi que le partage des données collectées vers des tiers. Avant tout changement de compteurs sur la commune l'opérateur devra interroger la mairie pour obtenir la liste des personnes opposées à ce remplacement et respecter leur décision. En cas de contestation réitérée au moment de la demande de pose du nouveau compteur, et

avant de provoquer un trouble à l'ordre public, l'opérateur ou l'utilisateur peut solliciter Madame la Maire.

Un registre sera disponible en mairie pour prendre les coordonnées des personnes voulant préciser leur choix.

Délibération votée sans abstention ni vote contre

Dépôt d'un dossier CEE-TEPCV

Dans le cadre du changement des fenêtres de la maison Lesnes, un dossier Certificat d'Economie d'Energie (CEE-TEPCV) avait permis d'obtenir une aide importante. Nous avons peut-être la possibilité de bénéficier encore de ces aides. Le projet serait de changer la chaudière de la Binhata ou celle de l'ancienne Poste. Des devis ont été demandés pour changer la chaudière de la Binhata ou celle de l'ancienne Poste. La chaudière de la Binhata est celle qu'il serait le plus intéressant de changer étant donné son âge et son état. Un dossier dans ce sens est déposé afin de connaître l'aide possible et le reste à charge pour la commune. Le coût de la chaudière de la Binhata est devisé à 15 163,06 € TTC, une aide de 77% serait possible.

Délibération votée sans abstention ni vote contre

- Achat d'un terrain dans le cadre de la mise aux normes des captages

Une délibération a déjà eu lieu pour régulariser les périmètres de protection immédiate des captages. Pour le captage de Laleu il faut faire l'acquisition d'une parcelle, les propriétaires proposent une cession pour un montant de 150 euros le terrain faisant 749 m², le conseil accepte cet achat.

Délibération votée sans abstention ni vote contre

- Personnel communal : mise en place d'un régime indemnitaire, d'un règlement des autorisations d'absence, annualisation du temps de travail et création administrative de poste pour la Binhata et renouvellement du contrat d'assurance statutaire des agents

Il n'y a pas de règlement communal sur le nombre de jours de congés pour les événements familiaux, mariage, naissance ou décès. En s'inspirant du régime de la fonction publique celui-ci est soumis au conseil et validé.

Concernant l'autorisation d'indemnisation des heures supplémentaires et la mise en place du nouveau régime indemnitaire, la proposition est en attente de l'avis du centre de gestion.

Le conseil autorise la création administrative d'un poste à La Binhata. Suite à cette création de poste, le comité technique paritaire sera saisi pour prévoir l'annualisation du temps de travail des agents de La Binhata.

Le conseil valide le renouvellement du contrat d'assurance statutaire des agents comme chaque début d'année.

Délibérations votées sans abstention ni vote contre

- Travaux de voirie et dépôt de dossiers DETR

Différents travaux de voirie ont été identifiés : Une partie de la route de Chatain, la route dans Mercier-Ferrier, l'accès à la halte garderie, des travaux pour canaliser l'eau de pluie à LALEU enfin un débouché de chemin sur la route de Régeat.

Pour les trois premiers chantiers, les plus importants, des dossiers de demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux ont été rédigés. Le montant maximal de l'aide attendu est fixé à 35 % du montant total des travaux qui s'élève à environ 60 000 € HT selon les devis reçus il resterait donc à charge de la commune environ 39 000 euros.

Délibération votée sans abstention ni vote contre.

Questions diverses

- Modification des baux des locaux communaux loués

Il est nécessaire de préciser dans les baux, les surfaces correspondant à des parties communes des surfaces des parties louées aux associations. Ceci va s'appliquer à la maison Lesnes ainsi qu'aux locaux de l'ancienne Poste. Ce point est validé par le conseil, sans délibération, puisqu'il s'agit de compléments à apporter dans la rédaction des baux.

- Motion ligne SNCF Limoges-Ussel

Le conseil municipal désire s'associer à la motion pour le maintien de la ligne SNCF entre Limoges et Ussel qui est utilisé autant par les personnes travaillant à Limoges ou dans une autre ville desservie que par les lycéens allant soit à Saint-Léonard soit à Limoges. L'expérience montre qu'une ligne de cars n'est pas du tout équivalente en termes de confort, de régularité et de facilité de correspondance.

- Remboursement de frais

Frais d'aller-retour à Sardent pour la formation aux missions de l'agence postale de Manuelle Caillaud.

Délibération votée sans abstention ni vote contre.